



Jugement divorce prononcé sans mon avocate

Par **matnol**, le **15/01/2008** à **13:44**

Le jugement de mon divorce a été notifié le 10 janvier 08, le juge doit statuer le 7 février 08
L'avocat de mon épouse aurait précisé n'avoir plus de retour de mon avocate suite à plusieurs courrier recommandés adressés sans réponse .
De ce fait l'avocate de mon épouse aurait demandée au tribunal de traiter le dossier.
De mon côté j'essaie en vain de contacter mon avocate sans réponse
que dois-je faire car je n'étais pas informé de cette situation.
Merci pour votre collaboration
Gérard FOLLEY

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **16/01/2008** à **10:58**

Bonjour,
Présentez vous physiquement au cabinet de votre avocate, ou écrivez à l'Ordre des avocats pour savoir ce qu'il en est.
Cordialement,
Antoine ETCHEVERRY
www.etcheverry-avocat.com